

PROMEA ACTUALITÉS 01/18

PROMEA assurances sociales

Nous nous préparons à l'avenir

PROMEA News, notre newsletter trimestrielle qui a fait ses preuves, change de nom et s'appelle désormais PROMEA Actualités, dans le droit fil de nos newsletters existantes PROMEA CP Actualités et CP OPMP Actualités. Ce faisant, les news en ligne de notre site Internet, à travers lesquelles nous entendons vous tenir au courant à l'avenir, sont clairement différenciées.

PROMEA assurances sociales

Prévoyance professionnelle: quelle suite ?

PROMEA caisse de pension vous propose des solutions de prévoyance attractives par rapport à d'autres caisses de pension. Les entreprises qui sont affiliées à notre caisse de compensation mais n'ont pas encore souscrit leur prévoyance professionnelle chez nous ont tout intérêt à analyser leur solution d'assurance à l'appui d'une offre comparative.

Aux clients qui sont actuellement assurés chez AXA, lequel abandonne le modèle en assurance complète comme cela a été dit dans les médias, PROMEA caisse de pension propose des solutions plus attractives, notamment en matière de tarifs de risques. Sollicitez-nous pour une offre comparative et découvrir ainsi quelles sont vos possibilités.

Avez-vous des questions préalables ? Notre gérant de caisse de pension Patric Spahr se fera un plaisir de vous renseigner personnellement au 044 738 53 79.

PROMEA assurances sociales

Vous n'avez pas encore PartnerWeb ?

Est-ce le bon moment pour passer à PartnerWeb ? Nous répondons: Oui !

Nous proposons désormais à tous les clients le PartnerWeb 2.0. Cette application vous permet de gérer rapidement et facilement l'intégralité de votre correspondance avec nous. De surcroît, vous avez à

tout moment à votre disposition l'ensemble de notre correspondance qui vous est adressée. Grâce à la double authentification et à l'envoi électronique, cette application est totalement sécurisée – contrairement aux e-mails.

Si vous utilisez PartnerWeb pour toutes vos opérations, vous bénéficiez en plus d'un taux préférentiel des frais d'administration dans l'AVS : en effet, nous pouvons vous garantir qu'aucun document ne sera perdu et vous offrons ainsi le meilleur service qu'il nous est possible de vous donner.

Nous avons éveillé votre intérêt ? N'hésitez pas à contacter notre support au 044 738 59 03 ou à l'adresse support@promea.ch pour obtenir vos données d'accès et de plus amples informations.

PROMEA caisse de compensation

Changement de la date de redistribution du produit de la taxe sur le CO2

Suite à l'adoption de la Stratégie énergétique 2050 par le Parlement lors de la session d'automne 2016 et au résultat positif de la votation du 21 mai 2017, la date de redistribution du produit de la taxe sur le CO2 aux entreprises est modifiée. Elle passe ainsi du 30 juin au 30 septembre. Ce changement s'appliquera pour la première fois en 2018. Vous recevrez ainsi début septembre 2018 le courrier d'information sur le montant qui vous sera redistribué.

PROMEA caisse de compensation

Salaire à déclarer en cas de maladie ou d'accident de collaboratrices et collaborateurs

Lors des contrôles des employeurs effectués auprès de nos affiliés pour le compte de l'Office fédéral des assurances sociales, nous constatons régulièrement qu'en cas d'absence prolongée de la collaboratrice ou du collaborateur pour cause de maladie ou d'accident, l'intégralité des cotisations aux assurances sociales continuent d'être déduites.

En règle générale, les assurances versent des indemnités journalières à hauteur de 80 % du salaire

actuel lors de telles absences. Ces indemnités journalières sont à considérer comme de pures prestations d'assurance et ne doivent donc pas figurer sur l'attestation de salaire comme élément constitutif de la rémunération.

Si toutefois vous continuez de verser aux collaboratrices et collaborateurs concernés par exemple les 10 ou 20 pour cent restants en plus de l'indemnité journalière, seule cette petite partie du salaire est effectivement soumise aux cotisations AVS et doit être par conséquent déclarée comme salaire AVS sur l'attestation de salaire.

Veillez respecter cette distinction essentielle, afin d'éviter que des cotisations AVS trop élevées resp. trop basses ne soient prélevées lors du décompte annuel. Vous trouverez de plus amples informations sur le salaire déterminant dans le mémento 2.01 « Cotisations à l'AVS, à l'AI et aux APG » sur notre site web. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question.

PROMEA caisse de compensation

Possible adaptation des rentes au 01.01.2019

Les premiers signes indiquent qu'il pourrait y avoir au 1^{er} janvier 2019 une augmentation des rentes versées. La commission AVS/AI va formuler une proposition à l'attention du Conseil fédéral au cours du mois. Le Conseil fédéral tranchera définitivement cette question au plus tard en septembre 2018.

PROMEA caisse de pension

Résultat annuel réjouissant de PROMEA caisse de pension

PROMEA caisse de pension clôture son exercice 2017 avec un excédent de recettes de CHF 38,2 millions, qui est entièrement imputé à la réserve de fluctuation de valeur. Celle-ci s'élève désormais à CHF 141,3 millions (année précédente CHF 103,1 millions). Ainsi, le degré de couverture augmente au 31.12.2017 à 111,7 % (année précédente 109,5 %). Compte tenu du bon résultat annuel, le conseil de fondation de PROMEA caisse de pension a décidé de verser, en 2018 également, un intérêt d'au moins 2,0 % sur les avoirs de vieillesse réglementaires, sachant que le taux minimum LPP fixé par le Conseil fédéral est de 1,0 %.

PROMEA est à vos côtés en tant que partenaire professionnel pour toutes vos demandes dans le domaine des assurances sociales.

PROMEA assurances sociales

Ifangstrasse 8, case postale, 8952 Schlieren

Tél. 044 738 53 53, Fax 044 738 53 73

info@promea.ch, www.promea.ch